

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2020/29

Objet : Taux des impôts communaux 2020

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des Impôts Communaux, comme indiqué ci-dessous :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	21 483 000	5.71	1 226 679
Taxe Foncière (<i>bâti</i>)	21 409 000	13.77	2 948 019
Taxe Foncière (<i>non bâti</i>)	28 200	49.34	13 914
Total	42 920 200		4 188 612

Décision

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11 JUIN 2020



ID : 031-213105612-20200610-D_2020_29-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- D'adopter le taux des impôts communaux 2020.

- Transmis le 11 JUIN 2020
- Affiché le 11 JUIN 2020

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

